

Créer et développer

un projet

CULT-

UREL

avec la Région

Janvier 2021



Région
PAYS DE LA LOIRE

Entrepreneurs, structures culturelles, collectivités, artistes... Pour tous les acteurs de la culture, la Région met à disposition un ensemble de dispositifs d'aides, dont vous trouverez une sélection dans ce dépliant. Surtout, en réponse à la crise sanitaire et à ses effets sur le secteur culturel, la Région soutient la relance des entreprises et des territoires.

Pour consulter l'intégralité des dispositifs en détail : paysdelaloire.fr

CINÉMA, AUDIOVISUEL, CRÉATION NUMÉRIQUE

AIDE À LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET MULTIMÉDIA

Accompagner le développement et la production de projets de qualité en lien avec le territoire.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES DE PRODUCTION RÉGIONALES

Permettre aux producteurs ligériens de s'engager sur des projets ambitieux et innovants, de mieux se faire connaître auprès de nouveaux partenaires et de conforter le modèle économique sur lequel ils reposent.

AIDE AUX MANIFESTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Promouvoir le cinéma en soutenant des actions événementielles contribuant à la rencontre entre les œuvres, les professionnels du cinéma et tous les publics.

Contact : Guylaine.HASS@paysdelaloire.fr

SPECTACLE VIVANT

AIDE À LA MAQUETTE, À LA CRÉATION ET À LA REPRISE DE SPECTACLE

Favoriser l'ancrage en région de projets artistiques forts, du fait de leur qualité, de leur viabilité économique et de leur inscription dans les réseaux ligériens ; encourager la jeune création.

SOUTIEN AUX DÉVELOPPEURS D'ARTISTES MUSIQUES ACTUELLES

Accompagner les formes d'organisation et les nouveaux formats économiques des structures en position d'intermédiaire entre l'artiste, son projet et l'ensemble des acteurs de la filière.

AIDE AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT RÉGIONAL OU NATIONAL

Renforcer l'irrigation culturelle du territoire, en particulier en zone rurale ; permettre la diffusion de formes artistiques innovantes ; favoriser le décloisonnement des pratiques et des publics.

AIDE AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES

Soutenir les équipes artistiques de spectacle vivant dans le cadre du plan de relance régional suite à la crise sanitaire pour compenser la perte d'activité.

Contacts
Lucie.VINATIER@paysdelaloire.fr
Mylene.LUCAS@paysdelaloire.fr



LIVRE

AIDE À LA PUBLICATION DE REVUES

Contribuer au maintien et au développement des revues de création en région, dans les domaines de la littérature, de l'art, des sciences humaines et sociales, du patrimoine...

AIDE AUX LIBRAIRIES INDÉPENDANTES, AUX ÉDITEURS ET AUX DIFFUSEURS

Contribuer au maintien et au développement des structures par le soutien aux actions favorisant l'édition, la diffusion, la promotion et le développement des publics.

AIDE À LA RELANCE DE LA FILIÈRE DU LIVRE

En lien avec le Centre national du livre et la Direction régionale des affaires culturelles, la Région propose un fonds d'aide aux librairies indépendantes et aux éditeurs afin de pallier la perte d'activité lors de la période de confinement.

AIDE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Promouvoir le livre et la lecture en soutenant des actions événementielles contribuant à la rencontre entre les créateurs, les professionnels du livre et tous types de publics.

AIDE AUX STRUCTURES LITTÉRAIRES RÉGIONALES ET AUX ACTIONS DE PROMOTION DE LA LECTURE

Accompagner des structures menant à l'année des actions de diffusion et de sensibilisation à la lecture et à la littérature contemporaine : rencontres et accueil d'auteurs, ateliers de lecture et d'écriture...

Contact : Christine.MARZELIERE@paysdelaloire.fr



ARTS VISUELS

APPEL À PROJETS DESTINÉ AUX ARTISTES ÉMERGENTS

Permettre grâce à ce nouvel appel à projets à une sélection d'artistes d'être accueillis en résidence à l'Abbaye royale de Fontevraud et d'y présenter une exposition.

AIDE AUX PROJETS DE CRÉATION ARTS VISUELS

Faciliter la réalisation de projets de création inédits, d'œuvres d'art originales qui peuvent être pluridisciplinaires si les arts plastiques y tiennent une place prépondérante.

AIDE À L'ÉDITION D'UNE PREMIÈRE MONOGRAPHIE D'ARTISTE

Permettre aux artistes ligériens d'assurer leur promotion via l'édition d'une première monographie afin d'améliorer leur visibilité et accompagner leur professionnalisation.

AIDE AUX STRUCTURES ARTS VISUELS

Accompagner les structures qui, parallèlement aux missions du Frac et des centres d'arts, proposent des actions de diffusion/sensibilisation et soutiennent des artistes.

Contact : Peggy.DIVERRES@paysdelaloire.fr



DISPOSITIFS TRANSVERSAUX

FONDS D'AIDE AUX LIEUX

Soutenir les équipements artistiques (théâtres, salles de cinéma, centres d'arts, maisons littéraires, etc.) impactés par la crise sanitaire afin de maintenir et développer leur activité.

AIDE À LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE TERRITORIALE

Soutenir l'accueil en résidence d'artistes/auteurs professionnels, sur la base d'un projet artistique et culturel en prise avec le territoire.

AIDE AUX PRATIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE MÉDIATION CULTURELLE

Expérimenter des formes novatrices de médiation pour rapprocher les œuvres des personnes, faciliter la transmission et l'appropriation de contenus artistiques.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL (FONDEC)

Accompagner les dynamiques territoriales par la mise en réseau des acteurs et la définition de projets culturels de territoire.

AIDE AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Favoriser à l'échelle régionale un maillage d'équipements culturels et accompagner les structures dans leur ouverture vers le numérique.

FONDS D'ACQUISITION DE MATÉRIEL

Permettre aux artistes, acteurs et structures culturels de s'équiper en vue d'exercer leur activité de manière optimale.

AIDE À LA CRÉATION DE LIEUX DE TRAVAIL

Soutenir la création et l'aménagement de lieux de travail artistiques, individuels ou collectifs.

Contact : Heidy.BURGAUD@paysdelaloire.fr



MOBILITÉ / INTERNATIONAL

AIDE À LA MOBILITÉ

Favoriser la présence des artistes, créateurs, structures et professionnels indépendants dans des lieux et événements de référence, et des voyages d'étude.

SOUTIEN AUX PROJETS EUROPÉENS

Accompagner les acteurs culturels ligériens afin de leur faciliter l'accès aux appels à projets et fonds européens.

APPEL À PROJETS INSTITUT FRANÇAIS

Soutenir des échanges de coopération culturelle portés par des acteurs ligériens sur des zones géographiques stratégiques à l'international.

Contact : Peggy.DIVERRES@paysdelaloire.fr

LE SOUTIEN AUX FILIÈRES

Parallèlement à l'accompagnement des cinq pôles régionaux – le Pôle des musiques actuelles, la Plateforme, Mobilis, le Pôle arts visuels, le Pôle patrimoine – la Région soutient aussi des projets collectifs participant à la dynamique de filières.



Nouveau dispositif du Plan de relance de la Région

Vous êtes une association culturelle, sportive, caritative ?
Contactez l'équipe Relance mobilisée par la Région :
0 800 04 22 22 (service et appel gratuits)

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h, l'équipe Relance répond à toutes vos questions concernant les nombreux dispositifs lancés dans le cadre du Plan de relance régional. Pour consulter l'intégralité des dispositifs en détail : paysdelaloire.fr

LE CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE

L'entreprise est au cœur de la stratégie économique régionale. Avec le Contrat de Croissance Entreprise, la Région propose une nouvelle relation de confiance fondée sur la proximité, la simplicité et l'efficacité. La Région et ses partenaires accompagnent l'entreprise tout au long de son développement.

Le Contrat de Croissance Entreprise, c'est :

- un interlocuteur régional de proximité qui vous accompagne dans vos démarches et vos projets de développement.

Retrouvez le vôtre sur cce.paysdelaloire.fr

- une boîte à outils d'aides et de dispositifs d'accompagnement, pouvant intéresser les personnes porteuses d'un projet d'entreprise culturelle, articulée autour de trois piliers :

1. Le conseil et la stratégie : Pays de la Loire Parcours entrepreneur ;
2. Le financement : Pays de la Loire Développement ; Capital SCOP ;
3. La performance : DINAMIC ; Pays de la Loire Investissement numérique ; Pays de la Loire Entrepreneurs engagés.

Retrouvez toutes les aides aux entreprises sur entreprisespaysdelaloire.fr

Toutes les infos sur le Contrat de croissance entreprise sur cce.paysdelaloire.fr



ZOOM SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Région a notamment mis en place, pour soutenir les entreprises investies dans l'ESS, le **Fonds de garantie ESS** pour le développement, la transmission ou la reprise d'entreprise ; et le **DLA**, dispositif local d'accompagnement pour accompagner l'évolution de son projet ou de sa structure.



Afin d'assurer le besoin de financement des entreprises ligériennes, la Région cofinance notamment le **Fonds de solidarité national** mis en place par l'État pour les entreprises qui ont subi une très forte baisse d'activité et elle poursuit le **Fonds régional Résilience** afin de permettre aux petites entreprises du secteur de l'événementiel et de la culture de bénéficier d'une avance remboursable.

Plus d'infos sur resilience-paysdelaloire.fr



Les porteurs de projets culturels touchés par la crise sanitaire sont associés aux actions entreprises par la Région dans le cadre du Plan de relance :

- Organisation d'une tournée d'artistes ligériens comprenant une vingtaine de dates notamment dans les territoires ruraux, ce qui permettra de promouvoir les artistes ligériens mais aussi de proposer une offre culturelle au plus près des Ligériens ;
- Soutien à Circuit court - la Quinzaine du livre en Pays de la Loire organisée par Mobilis et les professionnels de la filière, pour aider les différents acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires) ;
- Mise en œuvre de Culture au Futur qui fédère les acteurs économiques, culturels et technologiques du territoire en les impliquant dans une dynamique commune de projets artistiques innovants.

paysdelaloire.fr



Pour soutenir les structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, durement touchées par la crise sanitaire, la Région a mis en place le Fonds d'urgence événements :

- Volet 1 : le soutien aux associations organisatrices d'une manifestation déficitaire à la suite de son annulation ou la perte significative de sa fréquentation ;
- Volet 2 : le soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la réalisation d'événements, en perte significative d'activité (baisse de plus de 50% du chiffre d'affaires) ;
- Volet 3 : le soutien à l'adaptation et à l'innovation pour les structures maintenant une activité culturelle et sportive sur le territoire dans le contexte des restrictions sanitaires.

